



**TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».**

**ÉMETTEUR** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**GARANT DE LA FORMULE** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.  
*L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.*

**DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT** : 3 ans.  
*L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.*

**ÉLIGIBILITÉ** : compte titre, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.  
*Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.*

**COTATION** : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION** : 9 novembre 2022 au 28 février 2023 (inclus) –  
Pouvant être clôturée à tout moment sans préavis.

**CODE ISIN** : FR001400DJY4

---

(1) Notations de crédit au 19 octobre 2022 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**RENDEMENT  
EURO STOXX® 50 3Y**

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Rendement EURO STOXX® 50 3Y est un produit de placement présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. **Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28 février 2023 et la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. Les Taux de Rendement Annuels sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale du produit Rendement EURO STOXX® 50 3Y, soit 1 000 €. En cas d'achat après le 28 février 2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels indiqués dans le présent document à caractère promotionnel. De plus, l'investisseur peut subir une **perte partielle ou totale en capital**. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.

Les titres de créance Rendement EURO STOXX® 50 3Y peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Le présent document à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de Rendement EURO STOXX® 50 3Y et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement prévu par la formule à l'échéance, le 16 mars 2026. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur. Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

## CARACTÉRISTIQUES

**Rendement EURO STOXX® 50 3Y, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à **l'évolution de l'EURO STOXX® 50 (ci-après l'« Indice »)**. **Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur ;**
- En cours de vie :
  - Chaque année, des années 1 à 2, **le versement d'un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup>** aux Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice ;

- À l'échéance des 3 ans :
  - **Un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup>** est versé au titre de la dernière année, quelle que soit l'évolution de l'Indice ;
  - **Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(2)</sup>**, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,20%<sup>(3)</sup>) ;
  - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur à -20,89 %<sup>(3)</sup>). **L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 février 2023) jusqu'à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

## AVANTAGES

- **Versement d'un coupon fixe de 4,30 %<sup>(1)</sup> chaque année**, aux Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup>** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> ;

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie** : en cas de sortie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
  - **À l'échéance<sup>(2)</sup>** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 60 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> ;
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance ;
- **Plafonnement des coupons** : le coupon est fixé à 4,30 %<sup>(1)</sup> chaque année, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance<sup>(2)</sup>** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 60 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.  
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

## ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX® 50 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) (1/2)

L'indice EURO STOXX® 50 est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

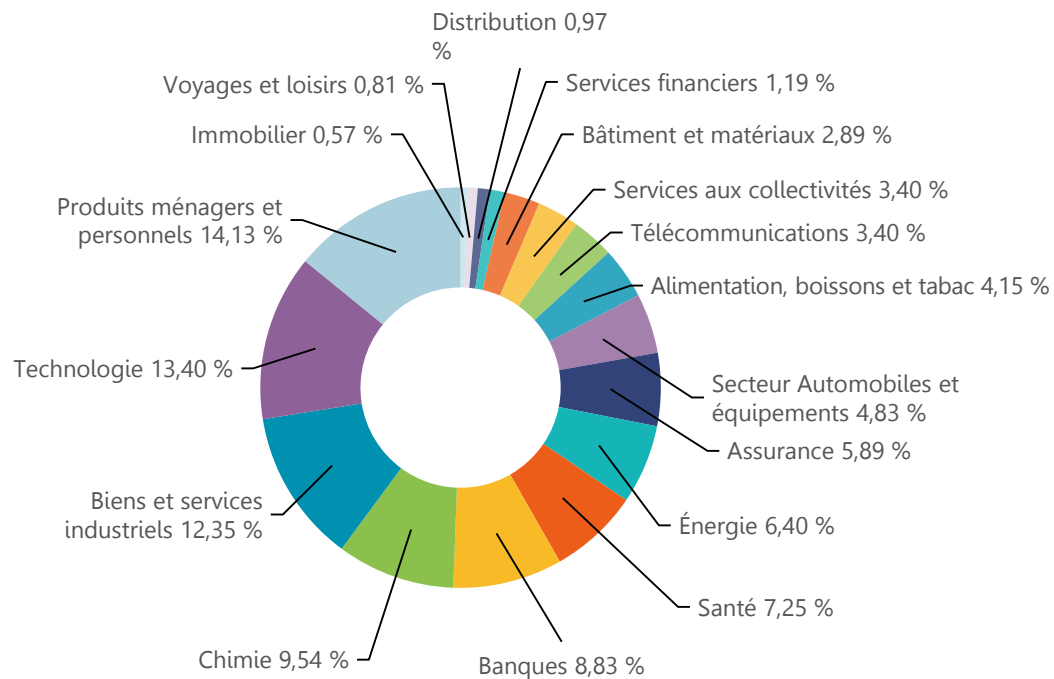
Pour plus de détails sur l'Indice, merci de consulter la page dédiée : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>.

**La performance de l'indice EURO STOXX® 50 (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

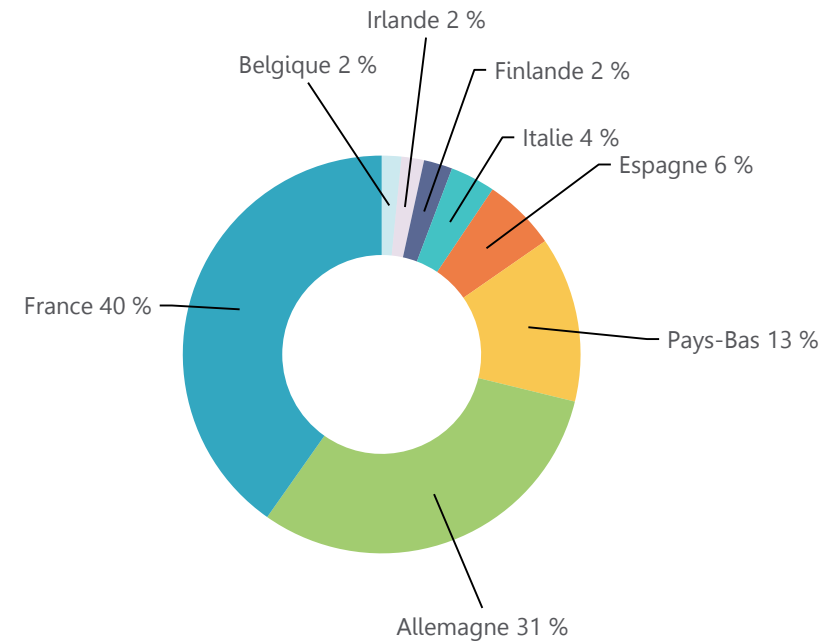
Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/EURO-STOXX-50-7396/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

### RÉPARTITION SECTORIELLE



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, le 19 octobre 2022.

# ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX® 50 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS) (2/2)

## ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 19 OCTOBRE 2017 AU 19 OCTOBRE 2022



Source : Bloomberg, le 19 octobre 2022.

## PERFORMANCES CUMULÉES<sup>(1)</sup> AU 19 OCTOBRE 2022

INDICE EURO STOXX 50® (DIVIENDES NON RÉINVESTIS)	
1 an (performance constatée entre le 19/10/2021 et le 19/10/2022)	-16,69 %
3 ans (performance constatée entre le 18/10/2019 et le 19/10/2022)	-3,02 %
5 ans (performance constatée entre le 19/10/2017 et le 19/10/2022)	-3,63 %

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

(1) Les performances de l'Indice sont calculées dividendes non réinvestis.

## DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

### MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS FIXES

Aux 3 Dates de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice, l'investisseur reçoit :

UN COUPON FIXE DE 4,30 %<sup>(2)</sup>

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

**CAS FAVORABLE** : si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>(2)</sup>

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET  
MAXIMUM DE 3,20 %<sup>(3)</sup>

En plus du coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> défini ci-dessus versé au titre de l'année écoulée.

**CAS DÉFAVORABLE** : sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 60 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

LE CAPITAL<sup>(2)</sup> DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL NET  
INFÉRIEUR À -20,89 %<sup>(3)</sup>

En plus du coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> défini ci-dessus versé au titre de l'année écoulée.

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

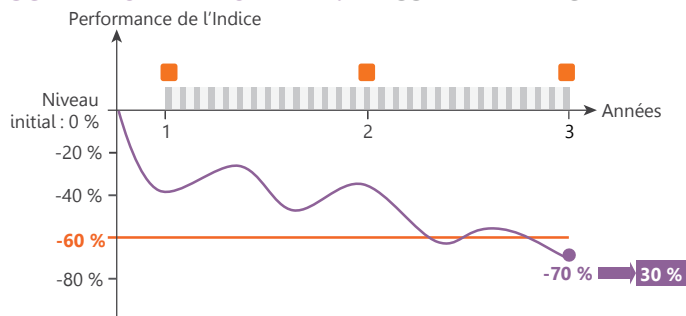
(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 février 2023) jusqu'à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL



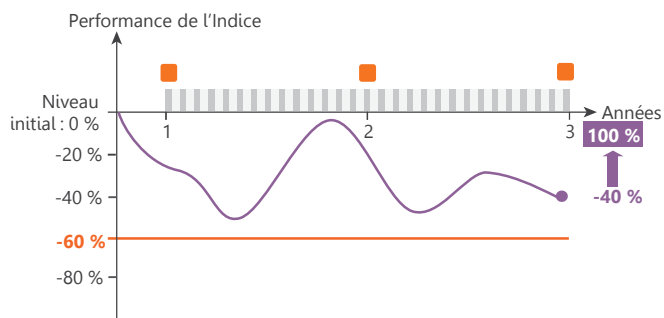
**Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.

**Année 3 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 70 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à la dernière Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée. Le produit est remboursé avec une perte en capital.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup> - 70 % = 30 % du capital<sup>(2)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel net de -26,81 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -32,64 %<sup>(4)</sup> du fait du versement des coupons fixes des années 1 à 3).**

**Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.**

## SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL

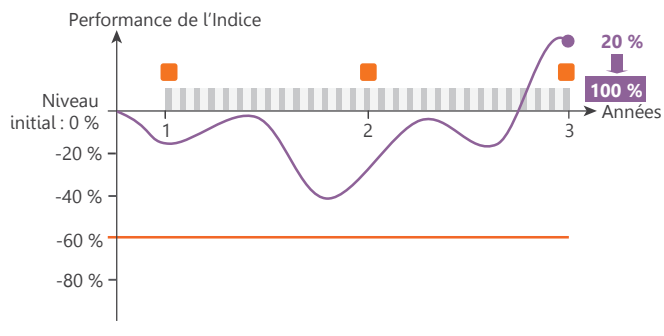


**Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.

**Année 3 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 40 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à la dernière Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,20 %<sup>(3)</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -15,44 %<sup>(4)</sup>).**

## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE



**Années 1 et 2 :** quel que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.

**Année 3 :** à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup> est versé à la dernière Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>, soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,20 %<sup>(3)</sup> (inférieur à celui de l'Indice, égal à 6,17 %<sup>(4)</sup>, du fait du plafonnement des coupons).**

—●— Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial

■ Versement d'un coupon fixe de 4,30 %<sup>(2)</sup>

▨ Période de constatation annuelle

■ Pourcentage du capital remboursé

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 28 février 2023) jusqu'à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

(4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN :</b>	FR001400DJY4
<b>Forme juridique :</b>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1 <sup>er</sup> juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°22-187 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 9 novembre 2022.
<b>Émetteur :</b>	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
<b>Garant de la formule :</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
<b>Devise :</b>	EURO (€)
<b>Montant de l'émission :</b>	30 000 000 €
<b>Valeur nominale :</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission :</b>	100 %
<b>Éligibilité :</b>	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
<b>Cotation :</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
<b>Période de souscription :</b>	Du 9 novembre 2022 au 28 février 2023. La commercialisation peut cesser à tout moment sans préavis.
<b>Garantie en capital :</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.</b>
<b>Commissions de distribution :</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,40 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
<b>Sous-jacent :</b>	Indice EURO STOXX® 50 ( <b>dividendes non réinvestis</b> ) – Code Bloomberg SX5E Index.
<b>Date d'Émission :</b>	9 novembre 2022
<b>Date de Constatation Initiale:</b>	28 février 2023
<b>Dates de Versement des Coupons Fixes :</b>	13 mars 2024 (Année 1) 14 mars 2025 (Année 2) 16 mars 2026 (Année 3)
<b>Date de Constatation Finale :</b>	2 mars 2026
<b>Date d'Échéance :</b>	16 mars 2026
<b>Publication de la valorisation :</b>	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400DJY4=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Agent de calcul :</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
<b>Double valorisation :</b>	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
<b>Marché secondaire :</b>	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 19 octobre 2022 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



## AVERTISSEMENTS (1/2)

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

**Risque lié au sous-jacent** - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions de la zone euro.

**Risque découlant de la nature du produit** - En cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte partielle ou totale en capital. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

**Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'Indice clôture aux alentours de 60 % de baisse par rapport à son niveau initial.

**Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

**Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

---

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

---

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

## AVERTISSEMENTS (2/2)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

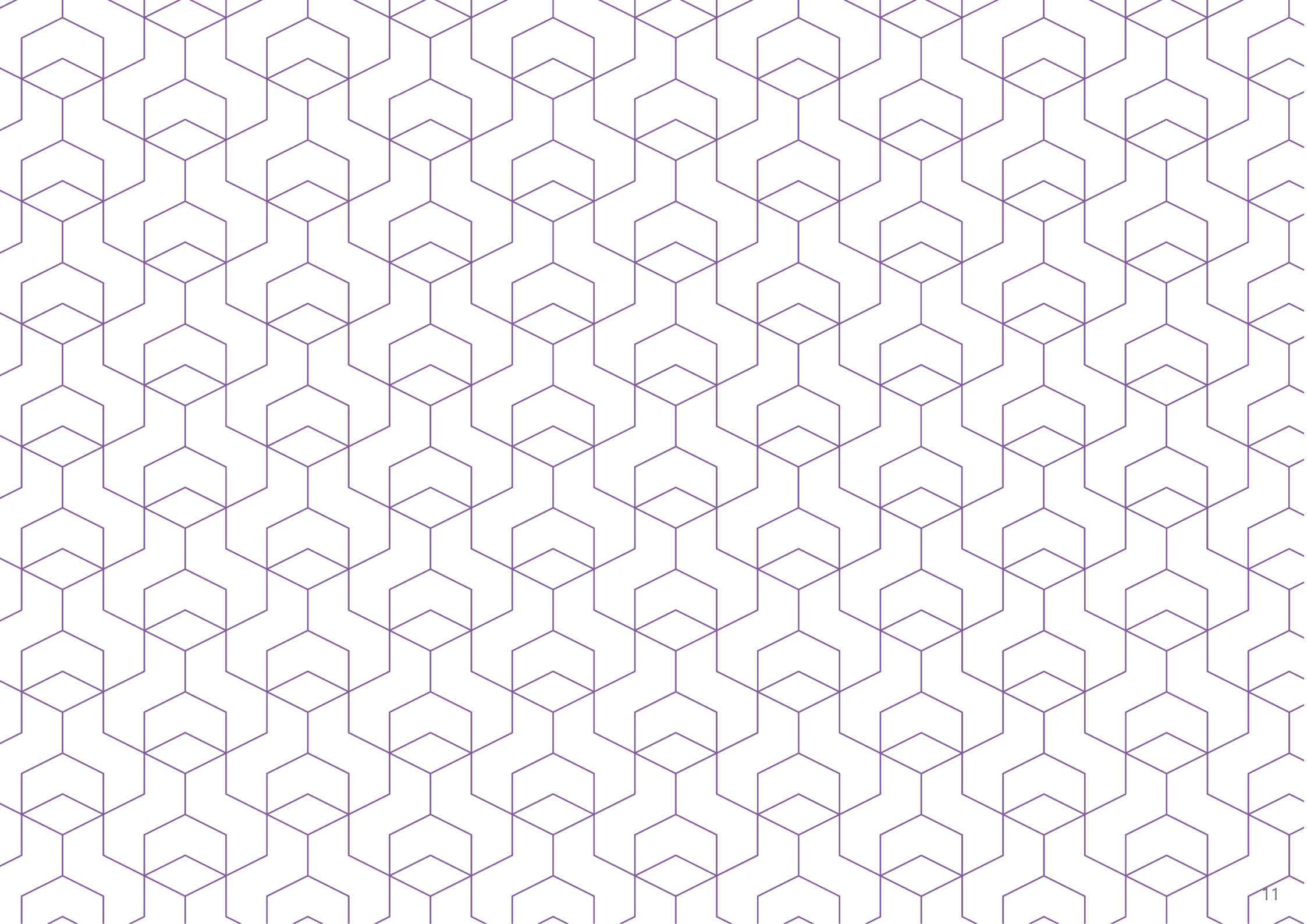
Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Rendement EURO STOXX® 50 3Y (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

**La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1<sup>er</sup> juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 9 novembre 2022 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400DJY4>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur et sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <https://kid.bnpparibas.com/FR001400DJY4-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.**

L'indice EURO STOXX® 50 (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice EURO STOXX® 50 ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX®, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice EURO STOXX® 50 ou de ses données.





Ce produit a été conçu en exclusivité pour DS Investment Solutions par BNP Paribas.

#### **DS INVESTMENT SOLUTIONS**

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 €. 820 648 806 RCS Paris. APE 7022Z.

Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS N° 16 004 882. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N°ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.

Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8.

#### **BNP PARIBAS**

Société anonyme au capital de 2 468 663 292 euros. 662 042 449 R.C.S

Paris. Code APE : 6419 Z. Inscrit à l'Orias sous le n°07 022 735.

BNP Paribas : 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris.